Séance du Conseil Municipal

en date du

23 janvier 2019

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-trois du mois de janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René VALORGE, Maire.

Présents : M. VALORGE René, M. DEMURGER Jean-François, M. DUBUIS Jérôme, Mme BAULAND Eliane, Mme DANJOUX Laëtitia, M. BERAUD Cédric, Mme CARRENO Mercedes, M. BESACIER Jean-Luc, Mme BOYER Gaëlle, M. BAIZET Patrick, Mme VERCHERE Simone, Mme CHAUDAGNE Suzanne, Mme PLAINARD Delphine

Absents excusés : M. MURARD Franck, M. SIMON Pascal,

Secrétaire de séance : M. DUBUIS Jérôme

I. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS EXTERIEURES

➢ *Le Temps des Loisirs*

Suzanne CHAUDAGNE fait le compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'association « Le Temps des Loisirs ». Elle précise qu'il y a eu des changements dans la composition du Conseil d'Administration avec l'arrivée de de nouveaux membres et le départ d'autres membres. L'association compte 59 adhérents au total.

Le bilan financier fait apparaître un excédent de 29 € sur l'exercice 2018, avec une trésorerie d'un peu plus de 2 000 €. Les projets 2019 ont été présentés lors de l'Assemblée Générale.

➢ *ASOIE*

Mercedes CARRENO relate la réunion du Conseil d'Administration de l'ASOIE. Elle indique que l'association a reçu 138 personnes en 2018, dont 24 nouveaux bénéficiaires.

Parmi les personnes suivies par l'association, 11 ont obtenu un contrat à durée indéterminée, et 67 un contrat à durée déterminée. 8 contrats aidés et 4 formations ont également été conclus.

Le résultat 2018 est excédentaire de 460 € pour un budget d'environ 13 000 € annuel.

II. FINANCES

➢ *Observatoire Fiscal et Financier*

René VALORGE présente au Conseil Municipal l'observatoire Fiscal et Financier Intercommunal mis à jour en 2018. Cet observatoire réalisé par la Communauté de Communes permet de comparer les données financières et fiscales des 25 communes du territoire et de la Communauté de Communes.

Il rappelle qu'il ne s'agit absolument pas d'un classement des collectivités mais d'un outil d'analyse et d'aide à la décision pour les assemblées délibérantes, et qu'il convient de relativiser les chiffres de chaque collectivité en fonction des spécificités locales et de l'organisation interne.

Cet observatoire fait apparaître une reprise des dépenses d'investissement sur le territoire en 2017, ce qui correspond au délai de mise en place des nouveaux conseils municipaux en 2014, au lancement des projets et à la mise en place des nouveaux dispositifs de financement de la Région, du Département et de l'Etat . Il note également l'évolution des bases d'imposition qui fait suite au travail des CCID sur la mise à jour des valeurs locatives des maisons.

➢ *Ligne de Trésorerie*

René VALORGE explique au Conseil Municipal que la ligne de trésorerie souscrite auprès de la Caisse d'Epargne arrive à échéance prochainement. Il présente les offres du Crédit Agricole Loire Haute Loire et de la Caisse d'Epargne pour une nouvelle ligne de trésorerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la signature des contrats de ligne de trésorerie à hauteur de 80 000 € sur un an auprès de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche et à hauteur de 50 000 € sur 6 mois auprès du Crédit Agricole Loire Haute Loire.

➢ *Investissements 2019*

René VALORGE présente au Conseil Municipal une estimation de l'autofinancement qui pourrait être dégagé sur l'exercice 2019, en tenant compte de la diminution de la dette, de la vente d'un terrain rue du 8 mai et du versement de subventions en attente.

Il rappelle que la Commission Bâtiments avait prévu de réaliser la 2ème tranche de travaux de rénovation de la salle communale qui comprend la réfection des murs extérieurs et de la toiture, le remplacement des portes extérieures et la pose de panneaux photovoltaïques, pour un montant estimatif total de 44 328 € HT. Au vu de l'autofinancement possible sur 2019, cette 2ème tranche de travaux serait envisageable et permettrait de prolonger durablement le rôle de ce bâtiment.

Afin de faciliter la réalisation de cette 2ème tranche de travaux, le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR et auprès du Département au titre de l'Enveloppe Territorialisée.

III. RESEAU D'ASSAINISSEMENT

René VALORGE précise au Conseil Municipal qu'il a été constaté l'érosion importante d'une berge du Botoret. En raison de cette érosion, le Botoret menace la canalisation d'eaux usées située à l'arrière de la rue de la République. Il indique que le risque de rupture de la canalisation lors d'une prochaine crue est fort, et que cette rupture entrainerait, outre la destruction de la canalisation, une pollution du cours d'eau situé en amont du périmètre de protection des captages AEP de la ville de Charlieu.

Afin d'empêcher ces dommages, il est nécessaire dans l'urgence de protéger la canalisation en stabilisant la berge. Une double étude a été conduite, l'une consistant précisément à stabiliser la berge et la seconde à envisager un déplacement complet de la conduite à l'écart de la rivière. Compte tenu que ces opérations n'étaient pas programmées budgétairement, il propose au Conseil Municipal de retenir la 1ère solution moins couteuse consistant à stabiliser la berge, sauf si une inspection télévisuelle démontrait que la conduite est par ailleurs en mauvais état, ce qui ne semble pas avéré. Une demande d'aide financière a été déposée auprès du Département pour la réalisation de ces travaux et pourra être compléter par une aide de l'agence de l'eau.

Le Conseil Municipal approuve la réalisation d'une inspection télévisuelle du réseau afin de déterminer la nature des travaux à réaliser pour protéger la canalisation et charge le Maire de consulter les entreprises spécialisées.

IV. ECOLE PUBLIQUE : MENACE DE FERMETURE D'UNE CLASSE

René VALORGE indique au Conseil Municipal qu'il a été informé de la menace d'une fermeture de classe à l'école publique à la rentrée prochaine, suite à la transmission des prévisions d'effectifs. Il rappelle que cette 6ème classe a été ouverte en 2013 après plusieurs années de sureffectifs, qui ne permettaient pas à l'époque d'accueillir les enfants de moins de 3 ans. L'ouverture de cette 6ème classe avait alors nécessité en urgence un investissement de 100 000 € pour la commune, sans financement hormis une enveloppe parlementaire de 10000 €.

Il précise qu'il a fait un courrier à l'Inspecteur d'Académie afin de lui apporter des précisions sur cette baisse conjoncturelle et non structurelle d'effectifs qui peut s'expliquer par l'ouverture tardive de la 6ème classe et également par la réforme des rythmes scolaires qui ont conduit les parents à se tourner vers d'autres écoles. Cette baisse d'effectifs devrait d'ailleurs s'inverser dans les années à venir du fait de la natalité.

Il a également alerté le Sous-Préfet, la Députée du Roannais et les Sénateurs de la Loire sur la situation de l'école et a sollicité leur soutien.

V. GRAND DEBAT NATIONAL

René VALORGE rappelle la possibilité d'organiser une réunion dans le cadre du Grand Débat National.

Il propose au Conseil Municipal d'organiser une réunion sur la commune afin de permettre aux habitants qui le souhaitent de s'exprimer dans ce cadre.

Le Conseil Municipal approuve le principe de l'organisation d'une réunion puis discute de la forme du débat.

Cette réunion est fixée au mercredi 27 février à 19h30 à la salle communale et se déroulera en petits groupes qui travailleront sur les 4 thèmes, à savoir la transition écologique, la fiscalité et les dépenses publiques, la démocratie et la citoyenneté, l'organisation de l'Etat et des services publics. D'autres thèmes pourront également être abordés si les participants le désirent.

VI. QUESTIONS DIVERSES

➢ *Application Lumiplan*

René VALORGE présente au Conseil Municipal la proposition de la Société Lumiplan pour une application qui permettrait de diffuser des informations aux administrés directement sur leur Smartphone. Par rapport à un panneau d'information lumineux, cette solution présente l'avantage de ne pas nécessiter d'investissement au départ et permet une lecture plus facile des informations.

Le Conseil Municipal prend connaissance de ce vecteur d'information, et se propose d'étudier cette proposition dans une future réflexion sur les moyens de communication.

Le Maire

René VALORGE

MAIRIE DE ST-DENIS DE CABANNE R.F. 42750